

CHRONIQUE DU GREFFE

La décision de la semaine

Semaine du : 10 au 14 novembre 2014					
NO DE SENTENCES	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
8838	Syndicat de l'enseignement de l'Estrie -et- Commission scolaire des Sommets	5110	M. Gilles Ferland	Harcèlement psychologique - Décision interlocutoire - Pertinence de la preuve et prescription - Grief déposé en 2012 alléguant du harcèlement en milieu de travail - Les faits reprochés se seraient déroulés de 2004 à 2012 - Nouvelle affectation de l'enseignant en juin 2006 - Pour les années scolaires 2006-2007 et 2007-2008, il y aurait absence de conduite vexatoire - Notion de « continuum » - Preuve permise uniquement après juillet 2006.	Requête pour rejet de la preuve acceptée.